



L'an deux mille vingt-quatre et le neuf novembre à dix-sept heures,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 octobre 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	6
Procurations	3
Votants	9

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Corinne THERIC, MM Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE,

Absents excusés : Gaele JOSSINET, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE, Jean-Marie PONCELET

Procuration : Renaud ESCANDE à Jean-Luc ALBE, Jean-Marie PONCELET à Laurent BALSAN, Gaele JOSSINET à Corinne THERIC

Vote :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

DECISION MODIFICATIVE N°2

Mme le Maire expose :

La dépense de remplacement du système de chauffage du bar-restaurant-épicerie nécessite d'augmenter la somme allouée lors de l'élaboration du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la modification du budget GÉNÉRAL de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2135 (21) : Instal.géné., agencements, aménagements des constr. Opération 89 : Bar de Dourbies	35 000,00		
231 (23) : Immobilisations corporelles en cours Opération 26 : Mathurin Pialot	-35 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Et charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, le 09 novembre 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

